

# PEOS AG

an eCORP company



## Information à la population de Dommartin      Juillet 2014

Un consortium se composant des entreprises suisses PEOS SA Zurich (90%) et de SEAG (10%) a le plaisir de vous informer que celui-ci a décidé de procéder à un forage d'exploration en profondeur dans votre commune.

Le forage prévu est un forage profond conventionnel à la verticale qui devra nous démontrer s'il y a du gaz en quantités intéressantes. Ceci n'a rien à voir avec du « fracking » ou des forages horizontaux (gaz de schiste).

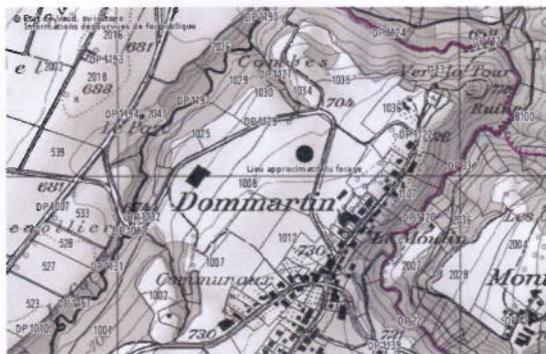
La mise en oeuvre et la réalisation de ce forage est entre les mains de PEOS SA (opérateur) appartenant à la maison texane eCorp. International, avec siège à Houston. SEAG possède le permis et maintient le contact avec les autorités et la population. La demande du permis de construction pour le terrain de forage sera au nom du consortium.

La SEAG, fondée en 1956, appartenait – ainsi que la Société Anonyme des Hydrocarbures (SAdH) – au groupe SWISSPETROL. De celle-ci elle a repris toutes les données d'exploration après la liquidation du groupe SWISSPETROL. Elle détient plusieurs permis d'exploration en surface en Suisse travaillant avec le partenaire étranger susmentionné.

eCorp Houston a débuté en 1978. La compagnie s'étant spécialisée dans les possibilités de réservoirs d'hydrocarbures. Ouvrant au Texas, en Pennsylvanie, au Mississippi et en Alabama elle détenait, avec d'autres compagnies 20% de la capacité des réservoirs de gaz aux Etats-Unis. Depuis 2009 elle est active en Europe et possède, outre qu'en Suisse, des concessions et participations en France, en Angleterre, en Roumanie et en Bulgarie.

Dans les années 2012/2013 nous avons réalisé une campagne sismique majeure dans le Gros de Vaud et le Canton de Berne avec des vibrateurs. Il en résulta cinq lieux de forage prometteurs. C'est-à-dire des structures souterraines dans lesquelles du gaz peut être piégé en remontant vers la surface.

La surface nécessaire pour un tel forage n'est que d'env. 90 x 90 mètres, c'est-à-dire 8'100 m<sup>2</sup>. Le temps effectif du forage ne sera que de 90 jours. La préparation ainsi que la remise en place du lieu prendra en tout 6 à 8 mois. Le budget financier se monte à env. 5 millions de CHF par forage.



Le site de forage prévu se trouve en dessous de la route de Dommartin à plusieurs centaines de mètres des habitations de Dommartin.

Comme moyen de forage on emploiera pour la première fois en Suisse un appareil « slim-hole ». Comme son nom l'indique il s'agit un forage à petit diamètre. On commence à la surface avec un diamètre d'env. 25 cm pour finir dans une profondeur d'env. 3'000 mètres avec un diamètre de quelques centimètres. Cette façon de procéder présente de grands avantages : le tout est beaucoup plus rapide, nécessite moins de place, moins d'eau et moins de déchets. Cependant de tels forages présentent également des inconvénients : En cas de découverte de gaz il ne serait pas possible de produire à partir d'un slim-hole. Une telle découverte devrait être testée afin de savoir si la quantité pourrait être commerciale. Dans un cas positif un deuxième forage normal en profondeur devrait être creusé. Ceci après avoir préalablement fait à nouveau toutes les demandes de permis nécessaires. Naturellement ceci s'avère beaucoup plus onéreux mais en connaissance du résultat. La tour de forage est automobile et sera amenée comme transport poids lourd jusqu'au lieu de forage par les routes normales.

Une circulation de camions n'aura lieu que pendant la période de construction du site et pendant le démontage. Pendant le temps de forage seuls du diesel pour les moteurs diesel capsulés ainsi que des pièces de rechange seront amenés sur les lieux.

Avec la commune et le canton nous élaboreront une façon de régler le trafic afin de ménager les rues des quartiers résidentiels.

Après l'achèvement du forage et en cas d'une découverte positive, un gazoduc sera amené à la prochaine conduite de gaz. Sur le lieu du forage il ne restera plus qu'un tube ascendant avec les valves correspondantes. Si une installation de séchage/nettoyage de gaz devrait être nécessaire celle-ci serait aménagée dans les environs des quatre forages prévus.

Préalablement nous avons déjà informé les autorités communales ainsi que les propriétaires des terrains. Avec eux nous concluons des contrats correspondants ainsi que la préparation de la demande de permis de construction et d'exploration en profondeur.

Pour tous les habitants nous prévoyons de faire des réunions informatives. De même nous collaborerons étroitement avec le canton pour obtenir le permis d'exploration en profondeur sur la place de forage.

La tour de forage devrait être disponible dès janvier 2015. Les travaux de construction sur les sites commenceront après la moisson, c'est-à-dire en octobre/novembre 2014. Puisque nous voulons forer tous les cinq forages les uns après les autres avec le même appareil de forage, l'ordre d'initier les travaux dépendra de la préparation des terrains.

Le travail sera réglé en trois équipes 24 heures sur 24. Une équipe travaillant pendant 12 heures d'affilées, les équipes seront échangées au bout de deux semaines.

En plus d'une assurance de responsabilité civile très élevée, d'une surveillance du canton et d'un plan d'alarme pour toute éventualité, nous offrons également un système de sécurité de très haut niveau. Nous espérons que la population de Dommartin acceptera ce défi d'énergie-politique pour le bien de tous et nous aidera de mener ce projet à bon terme.

**Pour le consortium PEOS-SEAG  
SEAG société anonyme de pétrole suisse**

**Conrad Frey, directeur**

Vous trouverez de plus amples informations sous : [www.seag-erdgas.ch](http://www.seag-erdgas.ch)